RGPD et Collectivités : tout reste à faire !



L'agor@ du FIC a organisé un cycle de débats ayant pour titre « les collectivités locales faces aux défis du RGPD » au cours duquel des présidents d'associations, des élus locaux ou encore des membres du Sénat ou de l'Assemblée Nationale étaient présents....[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Le RGPD, une bénédiction pour les cybercriminels et les arnaqueurs



La Cnil et les experts en cybersécurité mettent en garde les entreprises aux arnaques au RGPD, qu'il s'agisse de ransomhacks (menaces d'exposer l'entreprise non-conforme si elle ne paye pas une rançon) ou d'arnaques plus classiques comme des démarchages trompeurs. Explications.

Jungle du RGPD, nouvel épisode. Un mois après son entrée en vigueur, le 25 mai dernier, le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD), qui impose aux entreprises et aux organisations de revoir toute leur architecture de collecte et de traitement des données personnelles de leur utilisateurs/clients, n'en finit pas d'engendrer son lot de troubles.

Comme le RGPD est un véritable changement de paradigme qui nécessite d'effectuer des investissements parfois conséquents pour la mise en conformité, que moins d'un tiers des entreprises le sont, et que les sanctions en cas de non-respect de la législation peuvent atteindre jusqu'à 4% du chiffre d'affaires mondial, il y avait donc un terrain béni pour les cybercriminels et les arnaqueurs. La Commission nationale informatique et libertés (CNIL) avait d'ailleurs déjà sonné l'alerte pendant les mois précédant l'entrée en vigueur, mais les arnaques ont redoublé d'intensité depuis. De nombreux experts en cybersécurité dénoncent également sur les

nouvelles pratiques des cybercriminels pour tirer profit de la panique autour du RGPD...[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

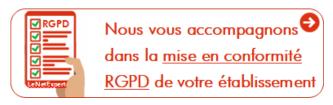
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

RGPD : les GAFA ne joueraient pas le jeu





RGPD : les GAFA ne joueraient pas le jeu

Selon une étude menée par le conseil norvégien des consommateurs, Facebook et Google ne se montrent pas vraiment respectueux de l'esprit du RGPD dans la façon dont ils implémentent ses directives.

Cela ne surprendra personne, mais les grandes entreprises de la Silicon Valley accueillent l'entrée en application du RGPD européen avec une certaine réserve. Cela peut se comprendre quand on a basé l'essentiel de son modèle économique sur la collecte et l'analyse de données personnelles : l'arrivée d'une régulation venant contrôler précisément ce que les entreprises peuvent faire avec les données de leurs utilisateurs n'est pas vraiment une bonne nouvelle.

Selon une étude du conseil norvégien des consommateurs, de nombreuses entreprises implémentent les directives du RGPD à reculons et n'hésitent pas à manipuler les utilisateurs afin de les pousser à accepter la collecte des données. Le rapport porte tout particulièrement sur les pratiques mises en place par Facebook, Google et Microsoft….[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

RGPD: Les associations aussi concernées... Sanction de 75 000 euros pour une atteinte à la sécurité des données de demandeurs de logements



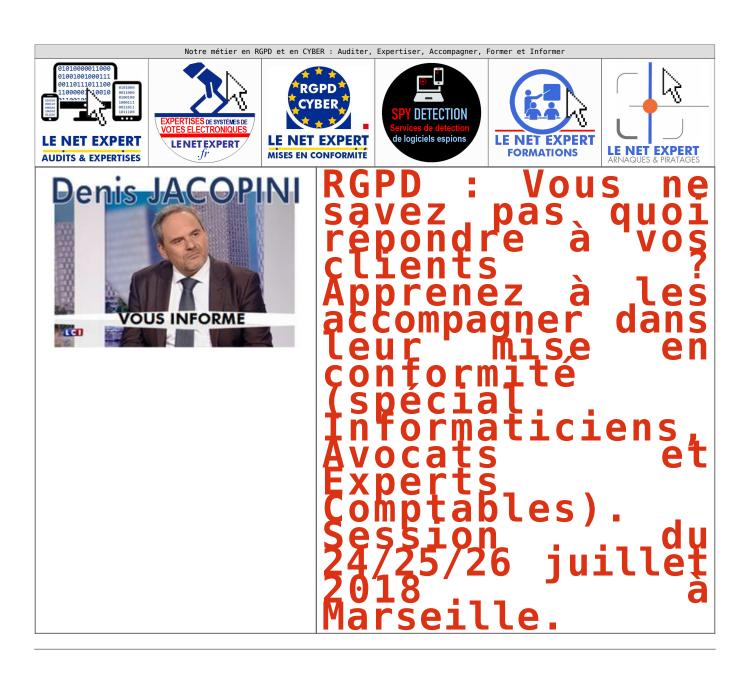


RGPD : Les associations aussi concernées 75 000 euros pour une atteinte a la sécurité des demandeurs de logements



Source : Sanction de 75 000 euros pour une atteinte à la sécurité des données de demandeurs de logements | CNIL

RGPD: Vous ne savez pas quoi répondre à vos clients? Apprenez à les accompagner dans leur mise en conformité (spécial Informaticiens, Avocats et Experts Comptables). Session du 24/25/26 juillet 2018 à Marseille.



Vous en avez assez de ne pas savoir quoi répondre à vos clients qui souhaitent des renseignements sur le RGPD ? Vous souhaitez en profiter pour développer une activité de mise en conformité avec le RGPD afin de vendre cette prestation auprès de vos clients ? Cette formation est sur-mesure et faite pour vous.

Notre formation « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » a été spécialement organisée pour tous les professionnels qui souhaitent développer une activité de mise en conformité avec le RGPD. Que ça soit pour vos clients actuels ou futurs, cette formation vous apprendra à les mettre sur le chemin de la mise en conformité. Vous êtes une société d'Informatique, un cabinet d'avocat, un cabinet d'expertise comptable ? Cette formation est faire pour vous.

Cette formation est organisée sur 4 jours (3 jours consécutifs + 1 jour supplémentaire en individuel pour superviser la mise en place du RGPD dans votre établissement ou chez

Cette formation est organisée sur 4 jours (3 jours consécutifs + 1 jour supplémentaire en individuel pour superviser la mise en place du RGPD dans votre établissement ou che: un de vos clients — frais liés au déplacement dans cet établissement en sus). Suivez LA formation qui vous apportera la plus grande autonomie dans la mise en conformité de tout notre catalogue.

> Formation « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » : 3 jours + 1 jour dans votre établissement Prochaine session 24/25/26 juillet à Marseille.

> > Contactez-nous

Intitulé :

« J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD ».

Public visé :

Responsables et collaborateurs des services dédiés aux ressources humaines ;
Responsables et collaborateurs des services informatiques ;
Responsables et collaborateurs des services marketing ;
Responsables de la sécurité des systèmes d'information ;
Futurs « Délégués à la Protection des Données » ;
Avocats ;
Experts Comptables / Commissaires Aux Comptes.

Pré requis :

Cette formation nécessite quelques notions de base en sécurité informatique.

Objectifs pédagogique :

Le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018 et toutes les entreprises, administrations et associations ne s'y étaient pas préparées. Or, quelle que soit leur taille, elles sont toutes concernées et risqueront, en cas de manquement, des sanctions financières jusqu'alors inégalées.

Découvrez l'essentiel de ce règlement Européen en vue de devenir Délégué à la Protection des Données interne à votre établissement et/ou externe mutualisé auprès d'entreprises.

Comnétences visées :

Savoir accompagner ses clients dans leur mise en conformité avec le RGPD.

Durée :

4 jours.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

La formation sera assurée par Denis JACOPINI, Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en Protection des Données à Caractère Personnel en format présentiel.

Les cours seront projetés sur écran. Dans le cas d'une formation de groupe, elle sera assurée dans une salle de formation équipée de bureaux, d'un système de vidéo projection et éventuellement d'un système de sonorisation. Dans le cas d'une formation individuelle, elle sera assurée dans les locaux du stagiaire qui devra prévoir une table par personne et un système de vidéo projection et un paper board ou un tableau blanc.

Denis JACOPINI dispose de son propre ordinateur portable.

La formation débutera par un <u>cours magistral</u> sur la présentation du contexte, des risques, des règles autour de la protection des données personnelles en général puis le règlement Général sur la Protection de Données (RGPD).

Au terme des exposés, le formateur présentera les bonnes pratiques sur la mise en conformité sous forme de simulations pour finir par des cas pratiques.

Un ensemble de documents seront envoyés au(x) stagiaire(s) avant le début des formations. Il devra soit disposer d'un équipement pour les consulter pendant la formation soit les imprimer (préférable).

Adaptation des modalités pédagogiques de la formation :

Nous nous appuierons sur les connaissances préexistantes du (ou des) stagiaire(s) recueillies sur la fiche « demande d'informations aux stagiaires » et combinons ensuite diverses modalités pédagogiques : des exposés théoriques, des temps d'échanges, des études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation. Ainsi, le contenu et l'ordre du programme peut être amené à varier.

Suivi de l'exécution de l'action de formation :

En accord avec la réglementation, une feuille d'émargement sera remplie par les stagiaires au terme de chaque demi-journée afin de vérifier leur présence.

Appréciation des résultats de l'action de formation :

Une fiche d'évaluation sera distribuée au stagiaire. Cette fiche permet d'évaluer la formation par le stagiaire (contenu de la formation, points préférés, points moins appréciés, suggestions d'amélioration de la prestation de formation).

Animateur :

Denis JACOPINI

Expert judiciaire en Informatique
Diplômé en cybercriminalité
et en droit de l'Expertise Judiciaire
Certifié en Gestion des Risques sur les
systèmes d'Information (ISO 27005 Risk Manager)
Spécialisé en cybercriminalité et en
Protection des Données à Caractère Personnel
Correspondant CNIL n°8555 à DPO n°15945
Gérant d'une SSII pendant 17 ans

Contactez-nous

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser : Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?
[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

RGPD : Modification de l'article 11 la loi Informatique et Libertés. Version en vigueur au 20 juin 2018



	l'informatique, sur fictiers et sur libertés dits - Lui Informatique et Libertés - évenit être sudifiée. Le 20 juin 2010, un nouvelle version, la - LHI e [*] 2011-00 ûn 20 juin 2020 relation à la protection des données perconseilles - a ét dont l'arriche 11 définitement les missions de la Commission authonale de l'informatique et des Libertés Voici un nouvelle version.						
	ique et des libertés est une autorité administrative indépendants. Elle est l'autorité de corrolle mationile au once et pour l'application du réglement (d) 2006/670 du Perlement auropéen et du Conseil du 27 avril 2006 précité. Elle eux les personnes concernées et tous les responsables de traitmement de beurs druits et abligations et pour, à cette fin, apporter une information adaptée aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux petites et supennes entre						
	rannel undert nic en meure conformient nu dispositions de la présente lei et nu norme dispositions relative à la protection des dinnées personnelles prévens par les tentre législatifs et réglementaires, le druit de l'inide surspécules. A de litte in						
définissant les obligations qui incombent aux responsables de traitement et à leurs sous-traitants, compte tenu du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants, compte tenu du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants, compte tenu du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants, compte tenu du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants, compte tenu du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants, compte tenu du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants, compte tenu du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants, compte tenu du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants, compte tenu du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants, compte tenu du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants du risque inhérent aux traitement et à leurs sous-traitants du risque inhérent et à leurs du risque in leurs du risque inhérent et à leurs du risque inhérent et à leur	ments de donnée à caractère personné aucs les tennes relatifs à la potention des données à caractère personnée à t'availanties présistée des risques par les responsables de traitment et leurs une-traitment. Elle press ments de donnée à caractère personné pour les druits et libertés des personnes péptiques, notamment des misseurs, et des benoises opériques des collectivités territoriales, de leurs groupement et des micro-entreprises, petites entrep traitment de données à caractère personné personné ;	ises et moyennes entreprises ; elle bomulogue et publie les méthodologies de référence destinées à favoriser la conformité des					
	we drawn to incircit one synthms of trainment an annies in careful presents of the strainment of the s						
f) this per, define a medical constitution of the per, per definite periodites, compete as indicates on a constitution of the per, per definite periodites, compete as indicates on a constitution of the periodites, and the periodites of the period	The control of the control points of the control of	le S2 ; document ou supports d'information utiles à une missions ; document ou supports d'information utiles à une missions ; document ou de					
b) gli c) glie déliure un label à des produits ou à des procédures tendant à la protection des personnes à l'égand du traitement des données à caracté	The Annual Part I be desired to the Company of the	tive. Les produits et procédures susceptibles de bénéficier d'un label . Le président peut, lorsque la complexité du produit ou					
a) Elle est consultée car tout projet de lai ou de décret ou toute disposition de projet de lai ou de décret relatifs à la protection des donnée	Has a time infinite in building an administration of the political and one political to the desirence of the political and one political to the political and one political to the political and						
1º (LE and administion) descriptions of the production of Vaccining of the Production of Vaccining of Vaccini							
	II Peur l'accomplissement de ses missions, la commission peut procéder par voie de recommendation et prendre ses décisions individualies ou réglementaires dans les cas prévez par la présente lui. La commission présente chaque acéde su Président de la Mégallique et au Presider ministres ur repport public rendant compte de l'exécution de cu distribu-						
Acception Paris IEE in conferent Artificianests, Socia	NOTIFIC, fract information digition in plantification, writing position for change of the vertical (IB 2001) of ford per is CRIS, death 2015 or on the change of the exception of the change of the ch						
Accompagéé de son équipe d'auditeurs et de formateurs, extre Eupert, Desis IMSPRE est spécialisé es cybercrisishilité et es protection des	Notes à Caratine Personel, formance depui 300 et constant depuis 300. Ann Limits ces <u>mainteur de mainteur de mainteur de la francise de la f</u>	nomi, de formation d'abord technique, Correspondant CMDL en 3013 (CDL : Correspondant Informatique et Libertén) puis en 3018					
	The contract of the Contract o						
	[block 56-78061* title-"Food de page MANE"]	-					

Source : Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés — Article 11 | Legifrance

Le RGPD, c'est quoi ? Le youtubeur Daniil le russe t'explique tout



Le Règlement général sur la protection des données (GRPD), qui s'applique depuis le 25 mai, garantit à chaque résident européen l'applicabilité de leur droit d'accès aux données personnelles qui ont été collectées par un site Internet ou une application.

Voilà pour la théorie. Pour expliquer cela d'une manière un peu plus ludique, on peut regarder la vidéo de Daniil le Russe. Toujours avec beaucoup d'humour, il montre en même temps certaines de nos mauvaises habitudes sur le web.

L	lire	lα	suite]	

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ? Attaques informatiques : comment les repérer ? [block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Le RGPD, c'est quoi ? Le youtubeur Daniil le russe t'explique tout — Geek Junior —

« LE RGPD, pour progresser »



Comment appréhender le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD), lorsqu'on est une PME de transport ? TRM Le Guide engage ici une série d'interviews auprès des entreprises et de leurs fournisseurs informatiques, que vous pourrez retrouver en ligne ainsi que dans...[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

RGPD : Comment remplir le registre CNIL ?



Avec le RGPD, la fin des déclarations à la CNIL pour la plupart des traitements (ceux qui ne concernent pas des données dites « sensibles ») a entraîné une nouvelle obligation pour les établissements, organismes, administrations, associations concernés : le principe d'accountability. Ce principe entraîne la mise en place d'un registre des traitements. Êtes vous concerné par la mise en place d'un registre ? Vous avez déjà procédé au téléchargement du modèle officiel de registre CNIL ou le modèle de mai 2018 destiné aux petites entreprises ? Alors, maintenant, passons à la phase suivante : Comment remplir le registre RGPD ?

La fin des déclarations à la CNIL pour la plupart des traitements (ceux qui ne concernent pas des données dites « sensibles ») a entraîné une nouvelle obligation pour les établissements, organismes, administrations, associations concernés : le principe d'accountability.

Le principe d'accountability est la responsabilisation des opérateurs afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'ils traitent de manière continue. Les responsables de traitements et les sous-traitants devront mettre en place des mesures de protection des données appropriées et démontrer cette conformité à tout moment (= documenter la conformité). Tout au long du processus de traitement des données, le responsable du traitement devra non seulement garantir mais aussi être en mesure de démontrer qu'il respecte les droits des personnes au regard des finalités du traitement et des risques inhérents au traitement.

Selon l'article 30 du RGPD.

Chaque responsable du traitement et, le cas échéant, le représentant du responsable du traitement tiennent un registre des activités de traitement effectuées sous leur responsabilité. Ce registre comporte toutes les informations suivantes

a) le nom et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du responsable conjoint du traitement, du représentant du responsable du traitement et du délégué à la protection des données;

c) une description des catégories de personnes concernées et des catégories de données à caractère personnel:

- d) les catégories de destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées, y compris les destinataires dans des pays tiers ou des organisations internationales:
- e) le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées;

f) dans la mesure du possible, les délais prévus pour l'effacement des différentes catégories de données;

q) dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles visées à l'article 32, paragraphe 1.

Le Règlement expose en détail les principes relatifs au traitement des données à caractère personnel (article 5) et les conditions de licéité des traitements (article 6).

Selon le RGPD et en particulier son article 5, les données à caractère personnel doivent être :

a) traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée (licéité, loyauté, transparence);

- a) traitées de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée (licéité, loyauté, transparence);
 b) collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas être traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités; le traitement ultérieur à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques n'est pas considéré, conformément à l'article 89, paragraphe 1, comme incompatible avec les finalités initiales (limitation des finalités);
 c) adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées minisiation des données);
 d) exactes et, si nécessaire, tenues à jour; toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder (exactitude);
 e) conservées sous une forme permetant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (les données à caractère personnel peuvent être conservées pour des durées plus longues dans la mesure où elles seront traitées exclusivement à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques conformément à l'article 89, paragraphe 1, pour autant que soient mises en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées requises par le présent règlement afin de garantir les droits et libertés de la personne concernée) (limitation de la conservation);
 f) traitées de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées (intégrité et confide

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. »,

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Les oportunités du RGPD pour les Avocats



Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) entrera en application le 25 mai 2018. L'adoption de ce texte doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique. Quels sont les points importants vu par un Expert Informatique

L'auteur, Denis JACOPINI, Expert de justice en Informatique diplômé en Cybercriminalité et spécialisé en RGPD est certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005).

Je ne vous apprendrais rien en vous informant que le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) entrera en application le 25 mai 2018.

Par contre, savez-vous que la plupart des obligations de ce règlement doivent déjà être respectés depuis presque un demi siècle ?

Selon moi. le RGPD a été créé pour deux principales raisons

- 1. Réguler l'usage des données personnelles par les géants du Web en prévoyant des sanctions démesurées et inadaptées pour nos entreprises européennes mais suffisamment contraignantes pour faire trembler les GAFAM (Google Apple Facebook, Amazon, Microsoft);
- 2. Guider l'ensemble des entreprises manipulant nos données à caractère personnel qui, au vu des milliards d'informations volées chaque année, sont devenues malgré elles, complices de l'évolution incoercible de la cybercriminalité à travers le monde.

FAIRE DU RGPD UN BUSINESS

Vous êtes de nombreux avocats à vous être intéressé aux nouvelles technologies ces dernières années. D'une part cela est bien utile car vous utilisez la technologie, mais également ceci vous permet de vous positionner sur ce marché en y proposant vos services.

Ainsi, il parait évident que vous choisissiez d'étendre vos activités jusqu'au RGPD en proposant à vos clients de devenir leur « Délégué à la Protection des Données » ou en les accompagnant à leur « Mise en Conformité avec le RGPD ».

Basé sur la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, même si le contenu de ce règlement est organisé en articles classés en chapitres aux noms bien législatifs, leurs détails, parfois trop incomplets pour être suivis sans risque et parfois flous, laissent place à une interprétation dont vous êtes certainement habitués.

Pourtant, si vous vous intéressez en détail à la manière de mettre en conformité un établissement, vous constaterez qu'au-delà de l'aspect réglementaire, il est question de bonnes pratiques à faire évoluer, que ça soit au niveau des décideurs, des responsables ou prestataires informatiques ou des utilisateurs.

Ainsi, mettre en conformité avec RGPD un établissement revient d'abord à faire le point sur les processus existants manipulant des Données à Caractère Personnel puis à identifier les points ne respectant pas le Règlement Général sur la Protection des Données pour enfin appliquer des corrections adhoc.

Certes, une bonne connaissance du texte réglementaire est nécessaire pour parfaire une mise en conformité RGPD, mais pour récolter les éléments de l'audit, ou aborder les changements à mettre en oeuvre, en plus des compétences en gestion de projet et en psychologie dont il faut faire preuve, il est également nécessaire de bien maîtriser une méthode relative à l'analyse des risques en informatique.

Ces compétences, également rares chez les informaticiens sont à mon avis les bases minimales pour entamer la mise en conformité avec le RGPD d'un établissement.

SE METTRE EN CONFORMITE

Que vous souhaitiez ou non proposer à vos clients des services de mise en conformité RGPD, comme chaque professionnel, administration ou association Européenne, vous devez appliquer cette démarche à votre organisme. Certes, vous pouvez considérer le RGPD comme une immense contrainte qui va vous faire perdre du temps et ajouter une charge non négligeable à vos cabinets, mais suivre les guides fournis par la CNIL et les recommandations des spécialistes dans ce règlement vous permettra enfin de vous préoccuper d'un élément fondamental de la sécurité informatique oublié même par des grands cabinets jusqu'à aujourd'hui : « Se protéger contre la fuite de données ».

En matière de sécurité informatique, il est fort probable que vous vous soyez préoccupé de vos sauvegardes pour éviter de perdre vos données numériques, d'un VPN pour assurer un minimum de confidentialité, d'un Firewall pour limiter les intrusions mais avez-vous pensé à la protection contre la fuite de données ?

Le risque peut aussi bien exister à l'intérieur de vos cabinets (personnel, visiteurs, prestataires) qu'à l'extérieur (prestataires ayant accès à distance, pirates informatiques).

L'avantage de la démarche RGPD, c'est qu'elle amène l'auditeur à vous poser un ensemble de questions qui amène à l'identification de failles dans votre organisation, failles dont vous auriez déjà pu être victime. La démarche vous fait également prendre conscience de risques jusqu'alors bien souvent négligés !

Ainsi, au terme d'un audit et d'une mise en conformité RGPD, il est fort probable que votre système informatique, aussi perfectionné ou récent qu'il soit ait besoin d'améliorations nécessaires pour boucher les failles dont personne ne se serait soucié sans que ce règlement soit appliqué.

La mise en conformité RGPD est une démarche qualité qui se soucie enfin des données à caractère personnel que détiennent les professionnels, administrations et associations. Il ne faut pas la considérer comme une contrainte mais plutôt comme une opportunité d'être guidé dans une démarche que vous auriez dû réaliser un jour ou l'autre et d'afficher votre démarche pour rassurer les vrais propriétaires de vos données.

« RGPD : Tant qu'il existe un risque que des personnes non autorisées aient accès aux Données à Caractère Personnel que vous détenez, avec des conséquences possibles sur leurs propriétaires, vous devez revoir votre copie ».

L'auteur, Denis JACOPINI, Expert de justice en Informatique diplômé en Cybercriminalité et spécialisé en RGPD est certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005).

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]